

Les terrasses

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Les mobiliers et éléments divers de la terrasse

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Vente d'alcool

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le Service des Licences et Débits de boissons au 04 67 07 73 35 ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Cerfas selon les types de travaux

Modifications (intérieur, façades, devantures, travaux de peinture, pose de baie vitrée, de rideau, de store...)

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Pose ou remplacement d'enseigne perpendiculaire ou à plat

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Plus d'infos



Commerce de proximité: [Commerce de proximité](#)

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 35](#)

[Mail](#)

Le Pays de l'Or vous propose geosphere :

L'Agglomération du Pays de l'Or vous propose [geosphere](#), un service en ligne gratuit et accessible 7j/7 et 24h/24 pour vos démarches d'urbanisme.

L'Agglomération du Pays de l'Or propose pour toutes les communes du territoire un nouveau service en ligne qui permet de réaliser toutes vos démarches d'urbanisme de chez vous.

Simple, sécurisée, la dématérialisation facilite l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Plus besoin de se déplacer en mairie ou de poster vos dossiers, il suffit de se connecter et de créer un compte sur [geosphere](#) .

Et toujours sur Servicepublic.fr :

Afin d'avoir des documents à jour, voici les informations consultables sur le site servicepublic.fr:

Bail commercial

- [Contrat de bail commercial](#)
- [Loyer du bail commercial](#)
- [Charges et dépenses du locataire et du bailleur](#)
- [Prolongation ou renouvellement du bail commercial](#)
- [Refus de renouvellement du bail commercial](#)
- [Ajout ou changement d'activité du local](#)
- [Sous-location du bail commercial](#)
- [Résiliation du bail commercial](#)
- [Cession du bail commercial](#)

Questions – Réponses

- [Bail commercial et bail professionnel : quel indice de référence utiliser ?](#)
- [Faut-il verser un dépôt de garantie dans un bail commercial ?](#)
- [Comment est évaluée l'indemnité d'éviction d'un bail commercial ?](#)
- [En cas de vente d'un local commercial, le locataire est-il prioritaire pour le racheter ?](#)
- [Qu'est-ce que le droit de préemption commercial de la commune ?](#)
- [Que devient le bail commercial lorsque le locataire est en procédure collective ?](#)

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- [Changer le siège social d'une société](#)

Pour en savoir plus

- [Choisir son fournisseur d'énergie](#)
Source : Médiateur national de l'énergie
- [Sélection des cessions immobilières proposées par l'État](#)
Source : Ministère chargé des finances
- [Foire aux questions sur la fourniture d'énergie](#)
Source : Médiateur national de l'énergie



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00